

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} avril 2009

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 1^{er} Avril 2009 à 14 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, Monsieur Philippe BONNIN, 1^{er} Vice-Président, assurant la présidence de la séance en raison de l'absence de M. Yvon MAHE, empêché.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique, Pouvoir à M. BONNIN
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan, Pouvoir à M. BROHAN
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Dominique JULAUD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 1^{er} Avril 2009

II- QUESTIONS BUDGETAIRES, FINANCIERES

10. – Budget Principal / exercice 2009 : Budget Primitif

Ce budget a été élaboré dans le cadre strict des orientations budgétaires qui ont été débattues le 25 février dernier, débat que le Conseil d'Administration est invité à confirmer.

SECTION D'INVESTISSEMENT 8 500 291.74 €

En dépenses, outre le report de crédits engagés en 2008 pour 2 536 683.00 € et le déficit reporté de 2008 pour 989 280.74 €, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Il est proposé l'acquisition d'un terrain sur la zone communale de Rieux, afin d'y construire les nouveaux locaux techniques qui devront, à terme, remplacer l'actuel Centre d'Exploitation.

Les Ouvrages :

Il s'agit de la 2^{ème} tranche des travaux de changement du système de manœuvre des vannes du Barrage d'Arzal (320 000 €) et d'un programme complet visant à maintenir sur cet ouvrage un haut niveau de sécurité (350 000 €).

Par ailleurs, un crédit de 730 000 € est inscrit pour la rémunération des A.P.S. et sondages géotechniques de la nouvelle écluse.

La lutte contre les inondations :

Il est proposé d'inscrire un crédit de 165 000 € pour la démolition de bâtiments dans la zone d'AUCFER, un crédit de 400 000 € pour l'étude de ralentissement dynamique des crues, ainsi que la 2^{ème} et dernière tranche de travaux sur la Chère pour 1 300 000 € (charge résiduelle de 10 % pour P.L.A.V.) et 200 000 € de travaux sur la digue de l'Étang de la Forge (charge résiduelle de 20 %).

Les milieux naturels :

. Marais

Il s'agit essentiellement d'inscrire l'étude opérationnelle de définition des travaux de restauration et entretien du patrimoine hydraulique pour 200 000 €.

. Estuaire

Outre la poursuite du travail de modélisation, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition de 3 concessions mytilicoles à Pénestin.

En recettes, outre les subventions demandées au titre de la politique de bassin et de la prévention des inondations, l'équilibre de la section est réalisé par l'inscription du FCTVA (dépenses 2007 et 2008), l'emprunt reporté depuis 2005 pour 2 020 850 € et un nouvel emprunt de 2 298 000 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 989 653.35 € et les amortissements pour 743 112.34 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 4 614 052.47 €

En dépenses, sont sensiblement identiques à celles de l'exercice 2008, hormis la masse salariale qui progresse de 3% sous l'effet du GVT.

En recettes, il est proposé de ne faire évoluer les participations statutaires des départements que de seulement 1% par rapport à 2008, afin de tenir compte de leurs difficultés face à la crise économique, soit un montant de 813 648 € pour chacun des 3 départements d'Ille et Vilaine, de Loire Atlantique et du Morbihan.

A noter pour information, la structuration des recettes de fonctionnement du budget principal :

- participations des départements	50 %
- subventions, participations, amortissements.....	30 %
- remboursement de charges par le budget annexe Eau Potable (y compris financement du plan estuaire)	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- adopte le budget primitif principal pour l'exercice 2009 tel que proposé,
- sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

Yvon MAHE.

